Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 136 (1991)

Heft: 1

Artikel: CR 91, service particulier de la troupe

Autor: Mamin, H. / Maibach, P.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345064

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



MUNICIPALITÉ DE BLONAY

Téléphone (021) 943 13 43 Fax (021) 943 10 14 Chèques postaux 18 - 202 - 8 Bureau ouvert de 9 à 12 heures et de 13.30 à 16 heures



Au cdt ai cp ld fus mot 11/14 Monsieur le plt BARTOLACCELLI Chemin des Bossons 31 4

5 décembre 1990

-1018 LAUSANNE

1807 BLONAY, le Place de la Gare

V/réf.

1083/JMF/fm

Concerne:

CR 91, service particulier de la troupe

Monsieur le premier-lieutenant,

Vos lignes du 26 novembre 1990 relatives à l'objet cité en marge nous sont bien parvenues. Nous vous en remercions.

En commandant discipliné, vous nous informez que vous avez ordre de mettre, pendant deux jours, une partie de votre compagnie à disposition de notre commune pour diverses tâches de nettoyages, transports, etc.

En séance du 3 décembre 1990, la Municipalité a pris la position suivante.

Cette offre, dictée par les autorités militaires suprêmes de notre pays, nous sidère quelque peu : ne saurait-on plus comment occuper les soldats en service ?

La menace a certes évolué; mais, sous d'autres formes, elle subsiste toujours. Il nous semble que l'instruction militaire devrait, elle aussi, évoluer, mais sans obligatoirement transformer nos soldats en éboueurs ou transporteurs.

A quelques reprises, dans le cas d'incendies, l'armée nous a prêté sa collaboration et nous lui avons exprimé notre reconnaissance. Suivant les circonstances, extraordinaires, dans le cas de l'aide spontanée ou de l'aide en cas de catastrophe, nous serons heureux de pouvoir, à nouveau, faire appel à vos services en février-mars 1991, mais pour l'instant, nous ne pouvons rien vous proposer pour remplir votre programme de CR 91. Nous nous réjouissons de savoir que vous aurez, ainsi, quelques jours de plus d'instruction pour améliorer la formation militaire de votre compagnie de lance-mines.

Nous nous permettons de communiquer notre point de vue à différentes instances militaires et civiles.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le premier-lieutenant, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

secretaire:

P. Maibach